

Assemblée Générale du 25 Janvier 2024

Sommaire :

Compte Rendu
Assemblée
Générale
du 25 Janvier 2024



La salle Méditerranée étant en travaux, notre assemblée générale s'est déroulée exceptionnellement dans la salle Bortolaso.



Paul ORSO
Secrétaire

Avant le déroulement de cette AG, le secrétaire, Paul Orso, a souhaité,

avec toute l'assemblée, rendre hommage aux adhérents décédés, victimes de cette fibre tueuse, avec une pensée pour leur famille et amis. Cette AG a été dédiée à notre ami et bénévole, Christian Di Bartoloméo.

Il a remercié pour sa présence Guillaume Bernard, avocat du cabi-



Guillaume BERNARD
Avocat TLA

net TLA. Puis le bilan d'activité, sur l'année

Président :



Concernant les dossiers Préjudice Anxiété (PA), en 2023 seuls 2 protocoles transactionnels pour les ouvriers d'état (OE) ont été signés avec à l'issue une indemnisation.

Pour les militaires, 6 dossiers ont reçu une proposition d'indemnisation.

Suite à une décision défavorable, d'avril 2022 du Conseil d'Etat (CE), instaurant une prescription de 4 ans pour les victimes à partir de leur connaissance d'exposition, remettant en cause le décret de 2001 modifié en 2006, il s'avère que 156 dossiers d'adhérents de l'ASAVA sont impactés. Nous avons donc décidé de ne plus constituer de nouveaux dossiers PA, en attendant la réponse de notre appel en Conseil d'Etat, engagé au niveau national par toutes les associations, dans l'espoir d'obtenir une issue favorable sur ces dossiers.

Malheureusement, notre avocat, Guillaume Bernard, nous a indiqué que le verdict du CE, de décembre 2023, nous était irrémédiablement et déplorablement défavorable.

Nous souhaitons engager deux initiatives : la première, vers un représentant du gouvernement afin d'obtenir que tous les dossiers déposés devant le TA de Toulon avant avril 2022 soient indemnisés sur la base du Protocole Transactionnel (PT) instauré en 2017. La deuxième, sur proposition de notre avocat, de saisir la juridiction sur la notion de délai raisonnable car effectivement la justice a mis énormément mis de temps à instruire certains de

ces dossiers puisque les plus anciens, datent de 2019.

Dans un autre registre, nous avons également 2 dossiers pilotes devant le Tribunal Administratif (TA), concernant la reconnaissance des années d'exposition amiante en travaux insalubres induisant ainsi la valorisation de la pension.

Lors de cette AG, nous avons évoqué qu'un dossier devait passer au TA de Toulon le lundi 5 février et nous projections d'appeler à un rassemblement. Hélas, le MinArm a demandé un report, ce qui a entraîné l'annulation de ce rassemblement, mais pas d'inquiétude, cela n'est que partie remise. Concernant les dossiers maladies professionnelles, 23 dossiers sont en cours de suivi par vos bénévoles. Le cabinet de TTLA, suite à une décision favorable, de la Cour de Cassation, pour les victimes, a mis en place une nouvelle procédure pour la faute inexcusable de l'employeur (FIE).

Cette procédure permettrait d'obtenir plus d'indemnisation pour les victimes ou ayants droits. Nous avons donc décidé, pour le bien de nos adhérents, que le cabinet TTLA serait dorénavant en charge du suivi de la FIE.

Enfin, devant les charges contraintes (loyer, électricité.....) qui ne cessent d'augmenter, la baisse importante du nombre d'adhérents (- 100/an depuis 4 ans) et afin de pérenniser votre association, nous avons décidé d'augmenter, à regret, la cotisation, qui était restée inchangée (30€) depuis la création de l'ASAVA en 2007,

Cette augmentation sera effective pour 2025. Nous vous la communiquerons, certainement, lors de la prochaine parution de votre bulletin.

En fin d'année dernière, nous avons fait un sondage, concernant l'envoi du bulletin soit par voie postale, soit par mail. Une grande majorité des réponses reçues (+ de 90%) ont souhaité une réception internet. Cela permettra de réduire une partie des charges et nous vous en remercions.

Les futurs envois se feront donc sous cette forme sauf pour ceux qui ont indiqué l'inverse.

Gérard Lojewski

Assemblée Générale du 25 Janvier 2024

Discours du Vice Président concernant l'Aspect Social



Le patronat, comme le pouvoir de droite, ne laissent rien au hasard... Ainsi de la suppression des CHSCT passée « inaperçue » en 2018..., bien sûr, à l'époque, il

ne fallait y voir, d'après les bonnes âmes gouvernementales, qu'un allègement du fonctionnement dans les entreprises en transformant une instance officielle aux moyens conséquents en une « commission » aux pouvoirs diffus et aux élus disparus... un acquis des lois Auroux de 1982 qui volait en éclats !

Une décision révélatrice du grignotage permanent des acquis sociaux conquis de haute lutte. C'est bien la constante, la marque de fabrique idéologique, du capital et de ses représentants politiques : de conquis sociaux en acquis juridiques, les Macroniens d'aujourd'hui comme les Sarkozystes d'hier, ne laissent rien au hasard et n'ont de cesse de revenir sur ce que nous avons su leur faire cracher, à force de combats quotidiens, dans l'usine et dans la rue.

Aujourd'hui la Macronie nous a pondus un ministère du Travail et de la Santé et de la Solidarité...

Un ministère du travail au rabais où l'on phosphore plus sur les projets de destruction du code du travail, d'allègement des droits salariés, de mise à disposition du patronat d'une main d'œuvre corvéable à merci, que de création d'emplois dignes de ce nom, un Ministère des Solidarités à « temps partiel » chargé de l'application du nouveau RSA aux couleurs et relents du funeste STO de Vichy, un Ministère de la Santé, lui aussi au rabais, chargé de la destruction de lits d'hôpitaux au motif de rentabilité des services de santé ...

Là où les spécificités, les efforts mériteraient de déployer plus de forces et de moyens, là où les ministères de plein exercice seraient essentiels, on regroupe, on fusionne, et on crée une mons-

truosité sous la responsabilité d'une adeptes de Raffarin, Sarkozyste bon teint, dont les idées rétrogrades ne sont plus à démontrer...

Ce pouvoir libéral ne laisse vraiment rien au hasard... tout ce qui va dans le sens de l'amélioration des conditions de travail, tout ce qui contribue à la reconnaissance de la responsabilité de l'employeur, tout ce qui remet en cause ses obligations et en fait, tout ce qui s'oppose au pouvoir de l'employeur Etatique ou Privé...

Ainsi du protocole reconnaissant le préjudice d'anxiété subi par les salariés au contact de l'amiante, le gouvernement s'est, en premier lieu, attaqué à l'influence, à la confiance des salariés actifs et retraités envers l'ASAVA, en créant une officine « collaborationniste » baptisée « guichet unique », en essayant d'apporter la démonstration que le Ministère, en brave Père de famille, se souciait de ses ouailles, à l'identique du patronat des Maîtres de Forge qui créait les cités ouvrières pour mieux asservir le monde ouvrier.

Après le premier coup de lame concernant les collabos est finalement venu le second coup de lame... le coup de grâce... Avec la remise en cause, puis la suppression du protocole négocié en 2017, au prétexte fumeux d'un délai de prescription Ce gouvernement a su mobiliser tous les échelons pour mettre en pièce les accords de 2017, du Ministère de la Justice au Ministère des Armées... de la Présidente du Tribunal Administratif qui, la main sur le cœur, nous certifiait faire le maximum pour débloquer des dossiers... qu'elle avait pris soin de mettre sous le coude, au directeur de cabinet du Ministère qui s'est échiné pendant des mois à bloquer nos dossiers, en attendant la décision du Conseil d'Etat sollicité à l'initiative du gouvernement, pour remettre le couvert sur ce qui avait été négocié.

La décision est tombée, nous avons utilisé tous les moyens juridiques à notre disposition avec le cabinet TTLA pour combattre cette décision du ministère des armées.

Il nous reste à faire savoir ce que nous avons construit, ce que nous avons acquis, ce que nous avons combattu et ce qu'ils ont détruit.

Nous l'exprimerons lors d'une conférence de presse que nous tiendrons lorsque le représentant du Préfet, nous recevra.

Nous vous informerons de la date et vous invitons à venir nombreux pour manifester votre désaccord face aux décisions du Ministère.

Et pour paraphraser, un préfet de police qui ne faisait pas mystère de son aversion pour les mouvements revendicatifs ouvriers, un sinistre bonhomme qui disait à une manifestante : « Nous ne sommes pas dans le même camp ». Oui, nous également, nous avons choisi depuis longtemps et nous ne sommes définitivement et irrémédiablement pas dans leur camp.

Christian AMIEL



PREVENTION/ERADICATION AMIANTE



Evelyne GARRAUD, Pierre SCARONE

L'année 2023, a été bien remplie....

Après une première réunion au mois de mai à Paris de la commission prévention/éradication, il a été acté d'aller à l'assemblée nationale.

Le mois de juillet qui a suivi, une délégation de la CAVAM a rencontré la commission Amiante de l'Assemblée nationale. Lors de cette entrevue, il y a eu la présentation de la CAVAM, qui a insisté sur la création d'un pôle public d'éradication de l'amiante en argumentant avec les différents projets soutenus par notre coordination. La quinzaine de députés ou attachés parlementaires se sont montrés intéressés par nos travaux. Ne maîtrisant pas vraiment le sujet, ils ont posé un bon nombre de questions. Pour finir de les convaincre, la délégation de la CAVAM a proposé une visite d'Inertam (torche plasma) située à Morcenx. Seule une loi permettra d'améliorer le traitement des déchets d'amiante.

Par la suite en septembre, les associations du Sud-Est se sont retrouvées à La Ciotat, réunion organisée par le Centaure et élargie au bureau de la CAVAM.

La dernière réunion de la commission prévention/éradication a eu lieu à PARIS au mois d'octobre. Étaient présents trois bénévoles de l'ASAVA. (Pierre, Marie-Pierre, Eve). Lors de cette rencontre, plusieurs sujets ont été abordés :

Les projets d'éradication dans l'hexagone : ceux de Bergerac et de Lunéville sont pour l'instant en standby.

La mise en place de collectifs par région afin d'être au plus près des projets. Cela permet d'interpeller les politiques, les élus pour faire connaître notre PPEA. Les collectifs créés ou à créer seraient : SUD, SUD-OUEST, SUD-EST, NORD et EST. Pour le Sud-Ouest, les associations présentes sont d'accord pour relancer le collectif.

La possibilité de contacter des associations non affiliées à la CAVAM, afin de se faire entendre pour les projets d'éradication, tout en respectant les valeurs de notre coordination.

Notre souhait de voir se développer dans la région Sud, la construction d'un site pour éradiquer l'amiante comme il en existe ailleurs, pourrait se concrétiser.

Pour rappel :

Nous sommes en contact avec la société VALAME porteuse d'un projet de désamiantage par bain d'acide près de Fos sur mer. Depuis que nous avons pris connaissance de ce projet, nous avons écrit à Renaud Muselier puis au président de la commission environnement PACA Monsieur Kleynhoff pour leur exprimer notre intérêt à ce mode d'éradication de déchets amiantés

Par la suite, le président de la CAVAM, Alain Guéret a été contacté par la société RisingSUD, mandatée par Monsieur KLEYNHOFF sur le dossier VALAME. Ce qui veut dire que le projet d'éradication par bain d'acide de VALAME, pourrait avoir le soutien de RisingSUD, soit indirectement, celui de PACA afin d'être éventuellement développer.

Si cela se réalise pour 2025, ça sera grâce au travail collectif des associations de la CAVAM de la région du Sud-Est (Centaure, ASAVA, ADEVA Gard rhodanien et CAPS84). Cette entente au niveau régional des associations, a permis de constater que la création de collectif peut-être très bénéfique pour une région.

**Marie-Pierre Groc,
Evelyne Garraud
Pierre Scarrone**

Bilan Financier de l'année écoulée



Christian SCARRON, Patricia RIBIER

Le trésorier Christian Scarron a présenté le bilan financier.

Mais avant de commencer, il a annoncé qu'il cessait ses activités au sein de l'ASAVA. Il sera remplacé par une trésorière, Patricia RIBIER.

En 2023 l'ASAVA comptait 817 adhérents à jour de leur cotisation, TOULON et St TROPEZ compris.

Il exprime son inquiétude face à la baisse régulière du nombre d'adhérents, ce qui impacte directement nos finances.

À la fin de l'année 2023, nous avons un solde créditeur sur notre compte courant et notre livret bleu. Notre situation financière reste stable. Cependant en 2023, nous avons dû puiser dans nos réserves pour assurer le bon fonctionnement de l'association. Nos dépenses ont été supérieures à nos entrées financières.

Ce bilan déséquilibré est en partie dû à la baisse du

nombre d'adhérents (-100/an depuis 4 ans), et de dons. Des dépenses imprévues telles que la participation aux frais d'honoraires d'avocats plaidant en cours de cassation (1500€), ainsi que l'augmentation générale de toutes nos charges (cotisations à la CAVAM, loyer, location du photocopieur, électricité...) ont aussi influé sur la trésorerie.

L'ASAVA ne reçoit aucune subvention, toutes nos ressources financières proviennent de vos cotisations et de vos dons.

En résumé, la situation financière de l'ASAVA n'est pas en difficulté pour le moment mais pour assurer l'équilibre de notre budget, nous devons revoir nos dépenses :

D'une part, par l'envoi des bulletins par mail pour ceux qui l'ont choisi, plutôt que par courrier, par la réduction des frais d'entretien de nos locaux et d'autre part, en envisageant une augmentation du montant de la cotisation annuelle pour 2025.

Pour rappel, le montant de la cotisation annuelle n'a pas évolué depuis la création de l'ASAVA en 2007 **et reste à 30€ pour 2024.**



De gauche à droite :

Alain Gérard, Pierre Scarrone, Christian Scarron

Après un échange avec les participants sur les différents thèmes abordés, cette AG s'est terminée, en rendant hommage à trois bénévoles qui, après des années au service des adhérents, ont souhaité, passer la main.

Leur dévouement, leur connaissance des procédures et leur détermination à cette cause ont été sans faille et unanimement reconnus par les camarades du CA comme par nos adhérents.

Au nom de toutes et tous, nous leur souhaitons le meilleur dans cette nouvelle étape de leur vie auprès de leur famille et amis respectifs. Ce n'est qu'un au revoir et non un adieu car sachant leur engagement afin d'obtenir des droits nouveaux aussi bien pour les victimes de l'amiante que pour les concitoyens que nous sommes, nous les reverrons à nos côtés dans les différents et prochains combats.

Et comme le disait Léon Tolstoï « Le temps qui nous reste à vivre est plus important que toutes les années écoulées ».

La clôture de cette belle assemblée s'est réalisée, comme habituellement autour d'une très bonne galette républicaine et du verre de l'amitié.

Et comme le disait une femme de lettres franco- sénégalaise Fatou Diome
**CHAQUE PAS MÈNE VERS UN RÉSULTAT
 ESCOMPTÉ**

L'ESPOIR SE MESURE AU DEGRÉ DE COMBATIVITÉ

ALORS COMBATTONS ET RÉSISTONS à toutes les formes de régression sociale.

C'est notre seule alternative.

Car le monde du travail n'a pu s'élever socialement non pas en prônant, la compromission mais, l'histoire l'a toujours démontrée, par la lutte de classe.

Rien n'est **ACQUIS**, tout doit se **CONQUÉRIR**



Association des Salaries de l'Arsenal Victimes de l'Amiante

155, rue Général Michel Audéoud
 83000 TOULON
 Tél : 04 94 22 26 09
 www.asava-toulon.fr
 asava2007@gmail.com
 facebook.com/ASAVA2007

**SECTION DU GOLFE
 COGOLIN - GRIMAUD**
 Tél : 06 10 94 78 73
 ou 06 75 43 03 80